

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alban PAILLET, Maire.

Date de convocation : 19/01/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 10

Votants : 12

Pouvoirs : 02

Présents : Messieurs PAILLET Alban - PROULT Maxime – GHARZOULI Mehdi - Mesdames MASSON Marie-Christine – DOUSSET Stéphanie – BEPOIX Edith - LEBRUN Sonia- DEFAY Véronique - DELLA MONICA Annie - RABIN Brigitte

Absents excusés : Mesdames DOUSSET Mathilde- DUPONT-FAGUET Céline - Messieurs LORY Didier – MARTIN Franck

Pouvoir(s) : Monsieur LORY Didier a donné pouvoir à Madame MASSON Marie-Christine ; Madame DUPONT-FAGUET Céline a donné pouvoir à Madame DELLA MONICA Annie

A été nommé (e) secrétaire de séance : Madame Stéphanie DOUSSET

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Renouvellement de la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive à effet au 1^{er} janvier 2026
- Demande de subvention pour une classe de mer école élémentaire de Semoy
- Demande de subvention Association des amis de la Base Aérienne Orléans-Bricy
- Demande de subvention Association « Les Amis de l'orgue »
- Affaires diverses

Renouvellement de la convention Médecine Préventive du CDG à effet au 1^{er} janvier 2026

Par délibération n°2022/12/04 en date du 6 décembre 2022, la Mairie de Coinces a passé convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour adhérer à son service de médecine préventive.

Ladite convention arrivant à son terme au 31 décembre 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Le taux de cotisation est inchangé à 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret.
- AUTORISE le Maire ou à défaut ses Adjoints au Maire à signer la nouvelle convention prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026.
- CHARGE le Maire des différentes modalités d'application de cette délibération.

Demande de subvention pour une classe de mer Ecole élémentaire de Semo

Monsieur le Maire présente un courrier en date du 18 décembre 2025 provenant de Monsieur TAFFOREAU et Madame BOEL enseignants en CM2 à l'école élémentaire de SEMOY – 107, rue du Champ Luneau - qui souhaite partir avec ses élèves en classe de mer au mois de mai 2026 pour une durée de 7 jours. Ils formulent une demande d'aide financière pour ce départ en classe de mer.

Monsieur le Maire précise que le coût total du séjour est de 525,00 euros par enfant et indique que le Conseil Départemental donne 45,50 euros par enfant, le montant restant à la charge des familles s'élèverait alors à 479,50 euros.

Il est à noter qu'un élève de la commune de Coinces serait susceptible de partir.

Vu le courrier de Monsieur TAFFOREAU et Madame BOEL en date du 18 décembre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la demande de d'aide financière pour le départ en classe de mer de l'enfant résidant à Coinces,
- Décide d'accorder la somme de 100 € pour cet enfant,
- Prend note que la subvention sera versée aux Œuvres Universitaires du Loiret,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 à l'article 65548.

Demande de subvention Association des Amis de la Base Aérienne Orléans-Bricy

Monsieur le Maire présente un courrier, en date du 10 décembre 2025, émanant de l'Association des Amis de la Base Aérienne Orléans-Bricy sollicitant une subvention dans le but de les aider à améliorer la scénographie des nouveaux locaux de leur musée.

Cette somme sera employée à enrichir leur salle d'exposition et notamment à évoquer le début de l'aéronautique dans la région et tout particulièrement l'installation au début des années 1930 de la nouvelle base de Bricy.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret et à la majorité :

- DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association des amis de la Base Aérienne Orléans-Bricy.
 - PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2026.
- CHARGE le Maire des différentes modalités d'application de cette délibération

Résultats des votes : Pour : 7 Contre : 5 Abstention : 0

Demande de subvention Association « Les Amis de l'orgue »

Monsieur le Maire présente un courrier, en date du 3 janvier 2026, émanant de l'Association des Amis de l'orgue sollicitant une subvention pour le relevage de l'orgue PESCE de Saint-Péravy-la-Colombe.

L'orgue de Saint-Péravy-la-Colombe doit subir, pour retrouver un parfait état de marche, une révision complète comprenant diverses opérations : dépoussiérage total, remise en état de certains tuyaux, réglages, accord général, etc... pour un montant de 14 971,20 €.

Après discussion les membres du conseil municipal, à la majorité, décident de ne pas verser de subvention à l'association des Amis de l'orgue de Saint-Péravy-la-Colombe.

Affaires diverses

Le conseil municipal forme le bureau de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 de la manière suivante :

DIMANCHE 15 MARS 2026

DE 8 H 00 A 10 H 30	- Alban PAILLET - Didier LORY - Maxime PROULT
DE 10 H 30 A 13 H 00	- Edith BEPOIX - Mehdi GHARZOULI - Brigitte RABIN
DE 13 H 00 A 15 H 30	- Stéphanie DOUSSET - Annie DELLA MONICA - Céline DUPONT-FAGUET
DE 15 H 30 A 18 H 00	- Marie-Christine MASSON - Véronique DEFAY - Sonia LEBRUN

DIMANCHE 22 MARS 2026

DE 8 H 00 A 10 H 30	- Alban PAILLET - Didier LORY - Maxime PROULT
DE 10 H 30 A 13 H 00	- Edith BEPOIX - Mehdi GHARZOULI - Brigitte RABIN
DE 13 H 00 A 15 H 30	- Stéphanie DOUSSET - Annie DELLA MONICA - Céline DUPONT-FAGUET
DE 15 H 30 A 18 H 00	- Marie-Christine MASSON - Véronique DEFAY - Sonia LEBRUN

Repas des cheveux blancs du dimanche 1^{er} mars 2026

Le menu retenu est le suivant :

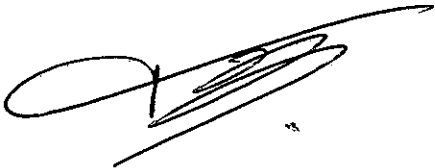
- Timbale de sole, sauce beurre aux agrumes et tombée de poireaux
- Jolie de bœuf, pommes de terre grenailles, légumes glacés
- Trio de fromages et sa salade
- Gourmandise au praliné

Un spectacle de magie sera proposé.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Signatures :

Le Maire,
Alban PAILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alban Paillet', written over a horizontal line.

La secrétaire de séance,
Stéphanie DOWSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Dowsset', written over a horizontal line.